



Sommaire

- *Le Mot du Maire*
- *Finances*
- *Histoire d'eau*
- *Tourisme*
- *Écoles et jeunesse*
- *Urbanisme*
- *Cimetière*
- *Environnement*
- *Vous avez dit Vinzier ?*
- *Mouvements à la Commune*
- *Infos CCPEVA*
- *Divers*
- *Évènements passés*
- *Agenda*
- *État civil*
- *Un peu d'histoire*
- *La bonne info*

Le Mot du Maire

Chers Vinzolois,

C'est la rentrée !

J'espère que chacun d'entre vous a passé un bel été, en vacances ou au travail, les doigts de pieds en éventail ou assidus à leur poste.

Je ne sais pas si les étés à venir seront aussi chauds et étouffants : ce qui est sûr, c'est qu'il faudra sans doute s'habituer à connaître des périodes semblables de sécheresse et de canicule.

C'est pourquoi, il est important de se protéger, de s'entraider, et de veiller sur les personnes vulnérables pendant ces périodes.

Il est également primordial de préserver l'eau, ressource nécessaire à tous : je vous demande de rester vigilants et de continuer à économiser l'eau : il y va de l'intérêt de tous.

Tout le monde doit comprendre l'urgence et je vous remercie d'appliquer les restrictions.

En ce début d'automne, je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants venus s'installer depuis peu dans notre beau village.

Bien entendu, je souhaite une belle rentrée scolaire à tous les élèves de Vinzier, de la maternelle au lycée, et aux étudiants : qu'ils croient en eux et aient confiance en l'avenir. Belle année et belle réussite !

Bonne lecture

Marie-Pierre GIRARD, Maire



Crise énergétique

Le contexte géopolitique extrêmement tendu de cette année 2022 a entraîné une explosion des marchés énergétiques.

L'envolée des prix de gros d'électricité et de gaz, entamée en 2021 post Covid, s'est intensifiée depuis le conflit UKRAINE/RUSSIE.

Les prix de gros sont passés de 50€/MWh début 2021 à 222 €/MWh en décembre 2021. Cet été, des pointes entre 700 € et 1 000 €/MWh ont été atteintes sur fond de risque de pénurie et de stocks insuffisants pour assurer l'hiver 2022-2023.

L'énergie est fondamentale pour notre quotidien, pour assurer les transports les services, et pour notre confort.

L'explosion des prix touche tout le monde et les plus fragiles d'entre nous en priorité.

Le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement vient amortir la hausse des prix pour les particuliers jusqu'au 31/12/2022.

Il n'en est rien pour les autres consommateurs (entreprises, industries, collectivité locales...) qui subissent de plein fouet l'augmentation des prix.

Au niveau de la Commune nous avons anticipé le renouvellement de l'ensemble des contrats de fourniture électricité, avec l'aide du SYANE, en rejoignant un appel d'offre groupé de Communes. Nous avons pu limiter la hausse autour de 30%.



Les contrats de fourniture de Gaz ont quant à eux été renouvelés fin août 2022, également avec le concours du SYANE.

Un plan d'action sur l'ensemble des bâtiments communaux accompagné d'une sensibilisation du personnel et des usagers va être déployé.

La vigilance de chacun pour lutter contre le gaspillage et la surconsommation est essentielle afin de passer cette crise énergétique majeure.

Rappelons-nous que l'énergie la moins chère reste celle que l'on ne consomme pas.



Dépenses principales réalisées jusqu'à ce jour :

- Remplacement de vitrage à l'Église : 6 691.20 €
- Aménagement de l'aire de jeux près des gîtes municipaux : 2 063.52 €
- Réaménagement des barrières au stade à la suite d'1 accident de voiture : 8 160.00 €
- Dépose de câble et équipement d'éclairage public solaire : 2 632.69 €
- Achats de mobilier : bureau scolaire adapté, tables de cantine, jeux écoles
radiateurs mobiles, broyeur papier, isoloir PMR pour élections : 6 741.95 €
- PLU révision en cours : 4 483.20 €
- Acquisition de terrains parcelles (A933 et 934), frais de notaire : 2 265.54 €
- Divers aménagements intérieurs de bâtiments publics : 2 643.02 €
- Études pour construction école : 18 912.00 €

Histoire d'Eau (Marie-Pierre Girard)



À n'importe quel moment de la journée, on tourne le robinet, on tire la chasse d'eau, on lave la vaisselle, on programme une lessive, on se lave, on boit un coup... L'eau est présente à tout instant de notre vie, tous les jours ; c'est tellement naturel, qu'on n'y prête plus attention : sauf quand on ouvre un robinet et que plus rien ne coule, alors là, on se dit : « mais que se passe-t-il ? »

Cela paraît inconcevable et surréaliste... et pourtant, parfois c'est malheureusement bien réel.

La situation de sécheresse qui dure depuis des mois est sans précédent.

En matière de lutte contre la sécheresse, c'est le préfet qui dispose de nombreux pouvoirs pour faire face aux diverses situations rencontrées dans le département. Il prend par exemple des mesures de limitation et de suspension provisoires des usages de l'eau. C'est le cas de l'arrêté numéro DDT -2022-1080 du 05 août 2022, en vigueur jusqu'au 30 octobre 2022, plaçant le secteur des Dranses au niveau de crise (niveau le plus élevé). Il y a 4 niveaux de seuils entraînant différentes mesures de restriction : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.



Je vous demande à vous tous d'appliquer les restrictions :

Rappel des restrictions : interdiction d'arroser les jardins, massifs fleuris, fleurs, pelouses, interdiction de laver sa voiture que ce soit chez soi ou en lavage automatique, interdiction de remplir sa piscine et d'effectuer un complément. Des dérogations locales et ponctuelles sur les mesures de restriction peuvent être accordées par le préfet, à adresser au service de police de l'eau de la préfecture.

Les amendes en cas de non-respect des restrictions sont de 1 500 euros et 3 000 euros en cas de récidive.

Merci de rester vigilant et d'économiser l'eau : il y va de l'intérêt de tous, tout le monde doit comprendre l'urgence de cette situation inédite.

À savoir...

En France, chaque habitant consomme en moyenne par jour 150 litres d'eau.

- Quand il se douche : 60 à 80 litres
- Mais s'il prend un bain : 150 à 200 litres
- Quand il utilise le lave-vaisselle : 10 à 30 litres
- Et le lave-linges : 60 litres
- Une chasse d'eau consomme de 6 à 12 litres

93 % de l'eau consommée à la maison sont utilisés pour l'hygiène corporelle, les sanitaires, l'entretien de l'habitat et les tâches ménagères.

7 % de notre consommation totale sont réservés à la boisson et à la préparation des aliments.



6 L



10 à 12 L



6 à 12 L



200 L



60 L

Tout le monde doit faire l'effort de consommer moins et d'éviter les gaspillages. Le comportement irresponsable de certains ne doit pas priver la population de l'accès à l'eau publique.

Mais l'eau, ce n'est pas que la consommation, c'est aussi ce qui nous protège des incendies : qu'arriverait-il si les pompiers ne pouvaient plus compter sur une alimentation au plus près des sinistres, dans les zones habitées ?

Pour mémoire, la Commune de Vinzier est alimentée par seulement deux points de distribution : la source des Faverges (St Paul en Chablais) et la source des Cornues (Bernex).

La Commune contrôle sa consommation générale chaque semaine, en relevant les compteurs généraux d'arrivée d'eau, afin de prévenir des fuites ; il est en effet primordial de détecter rapidement toute fuite éventuelle. Vous pouvez signaler toute fuite la CCPEPA et la mairie dans un second temps, gestionnaire de l'eau depuis le 1^{er} janvier 2021. Bien entendu, toutes les communes du territoire doivent inspecter leurs installations et respecter et veiller à faire respecter les restrictions pour ne pas léser et mettre à mal leurs Communes voisines.

Soyons bien conscients que l'eau est une ressource précieuse et vitale pour toute la population et pour le monde agricole. Il revient à chacun de nous de la préserver.

Restons solidaires !

Le Maire,



Tourisme (André Vagnair)



Campings, hôtels, trains...La saison touristique de l'été 2022 en France a retrouvé des couleurs malgré les incendies et l'inflation.

Qu'en est-il pour notre commune et de ses structures d'hébergement ?

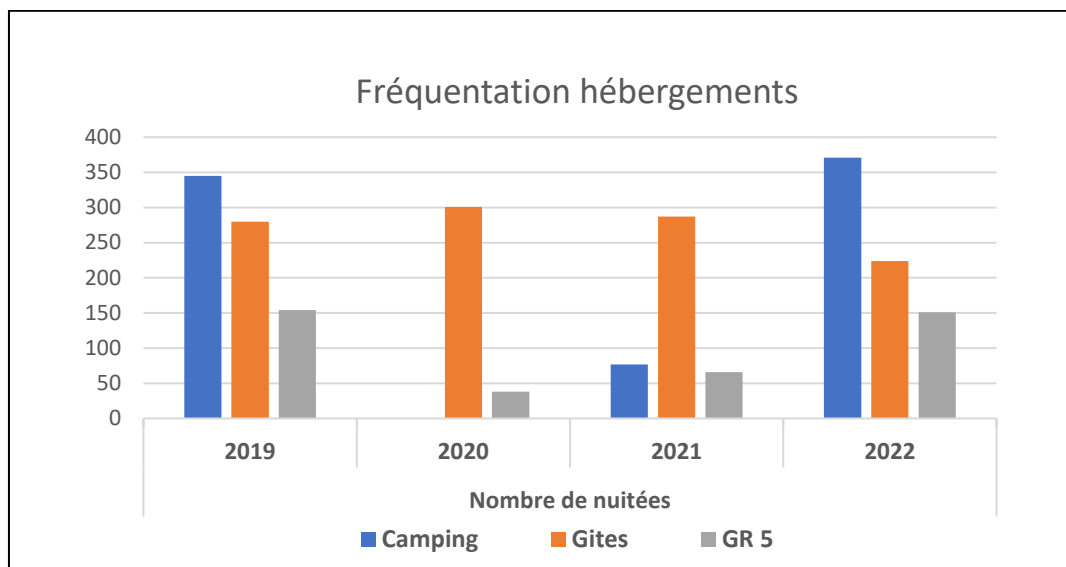
Le bilan comparatif des 4 dernières années confirme la tendance observée au niveau national.

Le total du nombre de nuitées à ce jour dans les différents types d'hébergement possibles (746) a presque retrouvé le niveau de

l'année avant COVID de 2019 (779).

La bonne fréquentation du camping est particulièrement à souligner et ces résultats sont globalement encourageants d'autant que les gîtes bénéficient généralement encore de réservations pour les fêtes de fin d'année.

Type d'hébergement	Nombre de nuitées			
	2019	2020	2021	2022
Camping	345	0	77	371
Gîtes	280	301	287	224
GR 5	154	38	66	151



Écoles et Jeunesse (Gaëlle Blanc)

Depuis le 01 septembre les petits vinzolois ont repris le chemin de l'école avec des changements au niveau du corps enseignant.

Les effectifs des 4 classes à Vinzier restent stables par rapport aux années précédentes avec 96 élèves :

- Les classes de petites et moyennes sections encadrées par Mme Carène CISSE, aidée de Régine CABARET (ATSEM) regroupent 26 enfants (11 petites sections et 15 moyennes sections) ;
- Les classes de grandes sections et CP encadrées cette année par Mme Emma LAVANCHY aidée de Julie DELOT (ATSEM) regroupent 21 enfants (8 grandes sections et 13 CP) ;
- Les classes de CE1 et CE2 encadrées par M. Pierre-Alexis JELTICHER comptent 25 élèves (14 CE1 et 11 CE2)
- Enfin les classes de CM1 et CM2 encadrées par Mme Isabelle REMILI et M. Philip DORMERGUE pour le vendredi, jour de la décharge de direction, comptent 24 élèves (répartis équitablement en 12 CM1 et 12 CM2)



Après plus de 30 ans de bons et loyaux services à Vinzier Mme Annie BERTHELIER a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Elle est remplacée à la direction par intérim de l'école de Vinzier, en attendant le retour de Mme Julie MORIN en congé maternité, par Mme Isabelle REMILI déjà présente dans l'école les années précédentes.

Le vendredi 1^{er} juillet, jour de la fête de l'école, a marqué les adieux de la Commune, des collègues enseignants et des écoliers à Mme BERTHELIER, avec un pot organisé à la fin de la journée afin de lui souhaiter une bonne retraite. Nous la remercions encore pour son dévouement auprès des enfants.

La Commune prend en charge la gestion de la cantine et du périscolaire. Pour cette année 2022 une hausse du coût du prix du repas a été appliquée par notre prestataire SHCB de 9.15 %. Cette augmentation a été annoncée tardivement.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le prix des repas facturés aux familles pour la nouvelle année scolaire, soit 5.20 € identique à l'année précédente. La Commune prend intégralement en charge le surcoût, pour cette année, ne souhaitant pas impacter les familles en cours d'année.

Une nouvelle salle de sieste pour les maternelles

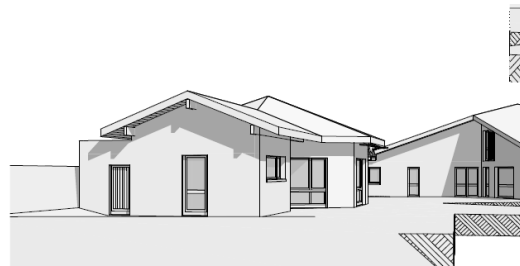
Un gros projet de l'année qui s'avère plus que nécessaire compte tenu des problèmes d'espace à l'école est la création d'une salle de sieste attenante à la classe de maternelle.

Le permis de construire est en cours d'instruction, la livraison est prévue pour le printemps.

Cette année encore les élèves dormiront dans la salle de motricité et l'activité physique se fera dans la salle des fêtes.

Le coût des travaux en phase avant-projet est estimé à 177 600 € TTC hors maîtrise d'œuvre et études.

Tous les enfants ont pu apprécier les nouvelles cages de but et de basket, ainsi que les trottinettes et marelles pour la pause récré !



Urbanisme (Marie-Pierre Girard)

Respect des règles et des procédures

En matière d'urbanisme : dans nos précédentes éditions du bulletin municipal, il a été indiqué quelles formalités accomplir en matière de demandes d'urbanisme.

En effet, un certain nombre de règles régissent ce domaine : le PLU, le Code de l'Urbanisme notamment sont des piliers sur lesquels la mairie s'appuie pour valider (ou ne pas valider) vos demandes de travaux.

Dès l'automne, les services administratifs enverront aux administrés ayant déposé des demandes de travaux et n'ayant pas respecté les arrêtés du Maire, ainsi qu'aux administrés ayant effectué des travaux sans dépôt de demandes au préalable, une mise en demeure de se mettre aux normes. Une quinzaine d'irrégularités ont été relevées à ce jour.

Information

Dorénavant, remplissez et déposez toutes vos demandes d'urbanisme sur guichet unique

<https://paysdevian.geosphere.fr/guichet-unique/>

Rendez-vous sur notre site internet rubrique urbanisme.

Cimetière (Marie-Pierre Girard)



Le carré délimité depuis le **printemps 2020** par un cordon vert sera refait.

Il appartient aux personnes concernées par d'éventuels renouvellements de concessions de se faire connaître en **mairie avant le 1^{er} novembre 2022**. Passé ce délai, les tombes dont les concessions n'auront pas été renouvelées seront déplacées dans l'ossuaire communal.

À noter : d'autres concessions sont également à mettre à jour dans le reste du cimetière. Pour toute information relative à cette réfection ainsi qu'au renouvellement de concessions dans tout le cimetière, merci de prendre contact auprès du secrétariat de mairie 04.50.73.61.19.

La lutte contre l'ambrosie : l'affaire de tous !

L'ambrosie prolifère sur tous les sols depuis les 20 dernières années et libère des quantités énormes de pollen très allergène.

Selon son lieu d'implantation, l'ambrosie peut atteindre entre 5 cm et 150 cm de hauteur. Elle a une tige rougeâtre et velue et des fleurs vertes disposées en épis avec des étamines jaunes.

La plante est fréquemment confondue avec l'armoise commune. L'ambrosie germe dès le début avril, ou deux semaines plus tôt à la suite d'un hiver doux. La floraison dure de la fin juillet à la mi-octobre. Les graines se forment dès la mi-août jusqu'à fin octobre : dans le sol, elles conservent leur pouvoir germinatif jusqu'à 40 ans.



Considérée comme une espèce invasive, vous pouvez désormais signaler la présence de cette plante : une plateforme interactive destinée au signalement de cette espèce a été créée.

Une application smartphone, qui permet de géolocaliser l'ambrosie directement sur le terrain, mais également un site internet « signalement ambrosie » sont mis à disposition du grand public pour que chacun d'entre nous puisse être acteur de la lutte et de contribuer au repérage mené par les collectivités.

La présence d'ambrosie peut également être signalée par mail contact@signalement-ambrosie.fr ou par téléphone 09.72.376.888.

Un signalement transmis dans cette base de données est transféré automatiquement au maire et à son référent communal, pour vérification et destruction. Les référents communaux sont Hélène Brachet et Bruno Bordet.



Action « La nuit est belle »

La CCPEVA s'associe de nouveau cette année à l'action du Grand Genève, dont l'objectif est de sensibiliser à la lutte contre la pollution lumineuse.

4 grandes raisons de diminuer la pollution lumineuse :

- Observer les étoiles ;
- Préserver la santé humaine ;
- Faire des économies ;
- Protéger la biodiversité nocturne.

Cette action de sensibilisation consiste à inviter élus, habitants, commerçants, entreprises... à s'engager dans une lutte pérenne contre la pollution lumineuse. Le rendez-vous de la troisième édition est fixé le 23 septembre 2022.

Du matériel astronomique sera exposé à la salle des fêtes à partir de 18h30.

Suivra une conférence, en présence d'un astronome professionnel.

Puis on pourra observer le ciel à partir de 23h, sous réserve de beau temps, et visiter l'observatoire astronomique de Vinzier.

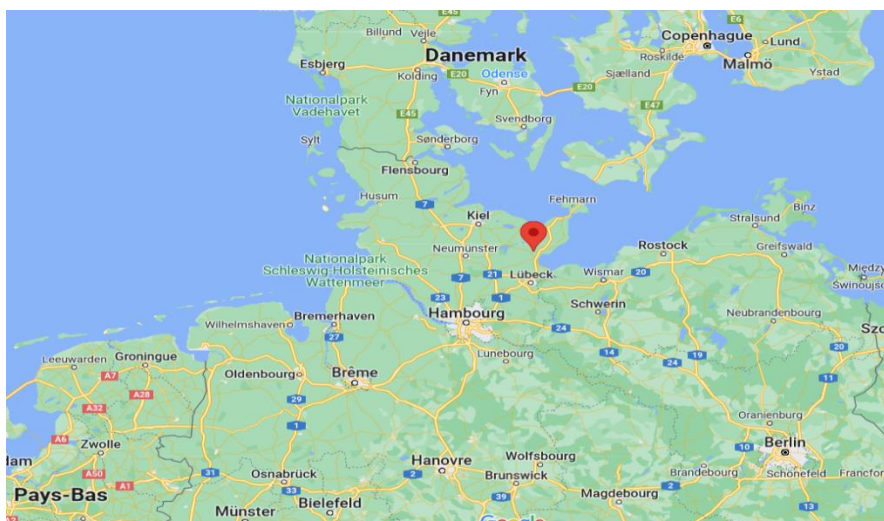
On éteint tout cette nuit-là et on admire le ciel !



Vous avez dit Vinzier! (André Vagnair)



C'est une agréable surprise dont notre commune a été l'objet, le 23 août dernier lorsque des habitants de Vinzier se sont présentés en mairie. Rien d'extraordinaire me direz-vous, sauf que ces citoyens-là sont arrivés depuis l'Allemagne en vélo et ont parcouru 1476 km.



Résidant dans le quartier de Vinzier qui fait partie de la commune de Kasseedorf dans la région de Schleswig-Holstein, et qui se situe non loin de Kiel et de Hambourg (cf. carte), ces cyclistes avertis ont découvert notre commune lors de reportages sur le Tour de France à la télévision allemande. Ils décident alors de faire le trajet jusqu'en Haute-Savoie et s'installent au camping après être passés en mairie.

Nos homonymes Vinzolois sont repartis cette fois-ci en train, le jeudi 25 août. Férons-nous le trajet inverse à vélo à notre tour ? J'en doute ! Mais qui sait en train peut-être... Il s'agira alors de ne pas se tromper car il existe un autre Vinzier plus au sud, proche de Lübeck.

Un exemplaire de Lou Noves sera envoyé à ces vaillants cyclistes, aussi l'article est également en langue allemande ci-dessous !

Sie haben Vinzier gesagt!

Es war eine angenehme Überraschung, die unsere Gemeinde am 23. August erlebte, als Einwohner aus Vinzier im Rathaus auftauchten. Nichts Außergewöhnliches, werden Sie sagen, außer dass diese Bürger mit dem Fahrrad aus Deutschland angereist sind und 1476 Kilometer zurückgelegt haben. Sie wohnen in Vinzier, einem Ortsteil der Gemeinde Kasseedorf in Schleswig-Holstein, die nicht weit von Kiel und Hamburg entfernt ist (siehe Karte unten). Diese erfahrenen Radfahrer entdeckten unsere Gemeinde, als sie im deutschen Fernsehen über die Tour de France berichteten.

Sie beschlossen, bis nach Haute-Savoie zu fahren, und ließen sich auf dem Campingplatz nieder, nachdem sie im Rathaus vorgesprochen hatten. Unsere Namensvetter aus Vinzier reisten am Donnerstag, den 25. August, wieder ab.

Werden wir auch die umgekehrte Strecke mit dem Fahrrad zurücklegen? Das bezweifle ich! Aber wer weiß, vielleicht mit dem Zug... Dann sollten wir uns nicht verirren, denn es gibt noch ein weiteres Vinzier weiter südlich, in der Nähe von Lübeck.

Mouvements à la Commune (André Vagnair)

Élus

Mme Maridhia ADINANI, conseillère municipale a quitté notre Commune et ainsi avec regret, son mandat d'élue. Nous la remercions pour son engagement lors des 2 années passées avec nous. Le Conseil Municipal est désormais composé de 14 élus.



Employés communaux



Mme Marie-France BARATHAY, de longue date employée communale, en charge du nettoyage, a démissionné, s'engageant dans un nouveau projet de vie. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux pour la suite et lui transmettons nos remerciements pour le travail réalisé tout au long de ces années.

Mme Solange DUBOIS au bénéfice d'un CDD, renouvelé en 2021, en charge de la cantine et partiellement de la garderie, quitte également notre commune pour changer de région. Merci à elle pour sa disponibilité et sa capacité d'adaptation au changement.

Mme Christelle OUANES a été engagée au 1er septembre en remplacement de Mme M.F. BARATHAY.

Mme Perrine GIRARD-SOPPET a également débuté le 1er septembre en remplacement de Mme Solange DUBOIS.

À noter, qu'à l'occasion de ces départs, des modifications organisationnelles et de fiches de postes ont été réalisées afin de pouvoir proposer des postes plus attractifs et notamment en termes de contrats horaires.

Infos de la CCPEVA

France Services

Un service de proximité gratuit, confidentiel et ouvert à tous.

L'espace France services itinérant vous accompagne dans vos démarches administratives du quotidien.

Il permet d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien auprès des principaux organismes partenaires : l'Assurance Maladie, l'Assurance retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi, la Mutualité Sociale Agricole et la Poste.

À Vinzier : une permanence a lieu les 3^{èmes} lundi du mois de 9h à 12h, salle du conseil municipal, Mairie.

Pour plus d'informations et prendre rendez-vous :

06 75 83 85 22 / spe@cc-peva.fr

À noter : La Maison France Services située à Abondance (dans les locaux de La Poste) est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.



Service de l'eau : mise à jour des données de leurs abonnés

Le service de l'eau a besoin de collecter un certain nombre d'informations pour la bonne gestion des abonnés.

La CCPEVA a missionné des agents qui font du « porte à porte » munis d'une carte professionnelle de la CCPEVA ainsi que d'un habit logoté, pour remplir avec vous ces informations.

En cas d'absence, un formulaire est déposé dans votre boîte à lettre, qu'il convient de retourner à la CCPEVA.

Consignes de tri (Hélène BRACHET)

Trier, c'est donner une seconde vie aux déchets, limiter la consommation de matières premières et le rejet de CO2, et maîtriser les coûts en diminuant l'incinération.

La commune de Vinzier constate malheureusement que certaines consignes de tri ne sont pas respectées. Pour rappel, des points de collecte sont à votre disposition dans plusieurs secteurs du village.

Les consignes relatives aux bacs « verre », « emballages » et « ordures ménagères » sont rappelées sur chacun des bacs.

Les ordures ménagères déposées dans les bacs sur roulettes, ou dans les points d'apport volontaire, doivent être placées dans des sacs plastiques.

Pour rappel, les « cartons marrons » doivent être déposés à la déchetterie.

Nous comptons sur votre engagement pour une meilleure gestion des déchets et une commune plus respectueuse de l'environnement.



L'antenne de justice et de droit du Chablais

Elle propose désormais aux habitants, des permanences itinérantes sur le territoire de la CCPEVA.

Ces permanences **sur rendez-vous** ont lieu le **mercredi** à :

- **Larringes** de 9h à 12h30 à la mairie
- **Abondance** de 14h à 17h au sein de l'espace France services de La Poste

Contact : 04 50 17 04 82



Divers



ENQUETE SUR LA FORMATION

Message de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques

L'INSEE réalise du 19 septembre 2022 au 25 mars 2023 une enquête sur la formation tout au long de la vie (FLV). Cette enquête permet de mesurer l'accès à la formation des adultes que ce soit dans un but professionnel ou personnel (stage de cuisine, cours de sport par exemple), de décrire les formations suivies ou encore de comprendre les difficultés d'accès à la formation. Elle vise aussi à évaluer les compétences qui permettent de gérer les informations dans la vie de tous les jours : lecture et calcul ou utilisation d'Internet.

Cette enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 30 000 ménages sur l'ensemble de la France. Au sein de chaque ménage, une personne de 18 à 69 ans sera interrogée.

À Vinzier, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il ou elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Merci par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Propriétaires de chiens : votre facteur est précieux, protégez-le !

Message de la direction exécutive de la Poste Auvergne Rhone Alpes

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhone Alpes.

La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien est donc concerné par ce risque qui engage sa responsabilité pénale.



Pour permettre la distribution de votre courrier, tout en protégeant votre facteur, la direction exécutive Auvergne Rhone Alpes de la Poste vous remercie :

- De vérifier que votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage).
- De vérifier que votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de votre propriété.
- D'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par la Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

Quelle que soit la taille de votre chien et son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.

Evènements passés

Tour de France - fête populaire

Quelle belle journée ce 12 juillet dernier lors du passage du Tour de France !

Ambiance sympathique et ensoleillée pour tous ceux qui avaient pris l'initiative de réaliser des décorations adaptées à la circonstance et/ou décidé de prendre le temps pour voir passer la caravane du Tour, le peloton et ses favoris.



C'est au bord des routes, autour d'un verre lors de l'apéro entre voisins, d'un barbecue avec famille et amis mais aussi perché sur un toit que nos concitoyens ont profité de cet événement populaire qui s'est déroulé sans encombre.

Mais n'oublions pas de citer le vainqueur 2022 de la boucle, Jonas VINGEGAARD RAMUSSEN, coureur cycliste danois, membre de l'équipe Jumbo-Visma. Un juste retour après un départ du Tour cette année depuis le Danemark.



Sortie de la fête des mères

C'est au restaurant l'Ormeau à Bernex qu'une trentaine de mamans de Vinzier se sont retrouvées le samedi 14 mai 2022, pour partager une soirée en toute convivialité autour d'un bon repas.

Fête de la Saint Pierre

Une très belle fête a eu lieu les 25 et 26 juin 2022, organisée par le comité des fêtes, avec repas dansant le samedi et exposition de vieux tracteurs et véhicules, ambiance musicale, vide greniers et animations pour les enfants le dimanche, sans oublier le jambon à la broche !



CINÉ PLEIN AIR

2 films ont été projetés cet été sur grand écran, au stade : cette première expérience de cinéma de plein air a connu un franc succès. Bravo aux organisateurs (CDF et APE)



Vinzier a été labellisée « commune sans pesticide »

Cette labellisation visant à mettre en valeur l'ensemble du travail effectué par les services techniques au cours des dernières années, afin de vivre sans pesticide :

- Suppression et évacuation des produits phytosanitaires relictuels,
- Recherche et mise en œuvre de pratiques alternatives,
- L'information et sensibilisation des habitants...

Une attention particulière devra être maintenue vis-à-vis du cimetière, une végétalisation de certaines surfaces stabilisées pourrait être envisagée dans le cadre du réaménagement.

Pour valoriser la démarche exemplaire de notre Commune, France Nature Environnement a remis officiellement un panneau « Commune sans pesticide », à l'occasion de l'événement Bienvenue dans Mon Jardin au Naturel qui s'est tenu à Neuvecelle le dimanche 11 septembre 2022, en présence de l'APIEME.



A vos Agendas...

Reprise des cours de gymnastique féminine et de yoga (lundi et mercredi)

Reprise des activités de l'association Les Vienz'y (mardi et jeudi)



Retrouvez l'ensemble des informations et des coordonnées des associations de la Commune sur notre site internet rubrique association ou en contactant la mairie.

Journée environnement : La commune de Vinzier vous donne rendez-vous le samedi 8 octobre prochain à partir de 8h30 pour une matinée dédiée à la protection de l'environnement.

Au programme de cette journée : ramassage des déchets et découverte du cycle de l'eau sur notre territoire.

Animations suivies d'un casse-croute.

Le programme détaillé sera communiqué prochainement sur le site de la mairie, le carnet des écoliers, les panneaux d'affichage et la page Facebook de la commune.

Soirée Karaoké : samedi 8 octobre - organisée par le Comité des Fêtes

Repas des aînés : dimanche 23 octobre

11 novembre : cérémonie commémorative devant le monument aux morts à 9h30, avec la participation de l'Écho de Gavot

Fondue géante : samedi 19 novembre - organisée par le Comité des Fêtes

Atelier « Bien chez soi » : mercredi 30 novembre après-midi à la salle des fêtes – organisé par SoliHA Haute Savoie (association qui agit pour garantir à tous le maintien ou l'accès à un logement digne et durable), qui propose sur le territoire, en partenariat avec la CARSAT, des ateliers « Bien chez soi » : ateliers collectifs pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Thèmes abordés :

- Conseils pratiques pour l'aménagement et l'ergonomie de votre domicile,
- Présentation de systèmes innovants qui facilitent la vie,
- Informations sur vos droits et les aides en matière d'aménagement



Don du Sang : 20 janvier 2023 à Larringes et le 14 avril 2023 à Vinzier



Elle nous a quitté :



01/09/2022 Gisèle Solange Joséphine BORDET 82 ans – La Bordaize

Bienvenue à :

14/04/2022 Victoria ARMAND, fille de Antoine ARMAND et de Margaux PREVOST
La Lopie

04/08/2022 Alice PATURAL, fille de Thibaut PATURAL et de Laetitia CHAUSSINAND
La Fin des Clouz

05/08/2022 Kayden SAISON, fils de Florian SAISON et de Kimberley ODIARDO
Les Clouz

17/08/2022 Rafael PINHEIRO DA SILVA, fils Antonio MOREIRA DA SILVA et de Tania PINHEIRO DE SOUSA
Vers les Granges



Tous nos vœux de bonheur...

24/05/2022 Gilbert BLANC et Liliana HERNANDEZ RODRIGUEZ - Le Bois du Ban

05/08/2022 Philippe PONCET et Marie-Caroline LE GUILLOU de PÉNANROS - Les Traverses

20/08/2022 Yohan ALAVOINE et Samantha BIGOT - La Lopie

27/08/2022 Jhon COLETTA et Gaëlle CHATELLENAZ - Vers les Granges



Vinzier en Chablais - 1730

Extraits de l'ouvrage de Alain GUIRAUD : Études des terrains selon la nature

"Les fours au nombre de 17 : le plus grand à Dessus le Curtil sous le N°775 d'une surface de 8.1 toises appartenant à Bechet Péronne feu Joseph, le plus petit à Damot de Chaux sous le N° 1985 d'une surface de 1.2 toises, appartenant à Nicoud Joseph feu Barthelemy.

Les granges au nombre de 69 : la plus grande à Damot de Chaux sous le N° 1981 d'une surface de 31.3 toises appartenant à Burdet André feu André, le plus petite à Cluz sous le N°248 d'une surface de 3 toises, appartenant à Baud François feu Thomas.

Le battoir à chanvre à Cluz sous le N° 250 à Baud François feu Thomas.

Les greniers étaient au nombre de 18 : le plus grand à Dernier le Curtil, sous le N° 1897 d'une surface de 26.2 toises appartenant à Trebous Francois feu Claude, le plus petit à Verney sous le N° 1798 d'une surface de 2.5 toises appartenant à Bailly Françoise. »

Une toise : mesure de longueur valant 6 pieds (1.949m)

Erratum : lors de la dernière parution d'avril 2022, il a été noté que « un journal » (mesure agraire ancienne) équivalait à 40 m² : or un journal équivaut à 400 m², correspondant à la superficie qu'un paysan pouvait labourer en une journée.

La suite sur l'histoire de Vinzier au prochain numéro

Un peu d'histoire (Marie-Pierre Girard)

Les Greniers ou Mazots

Le grenier ou mazot (terme employé en Suisse) est un petit édicule installé sur un soubassement de pierre, considéré comme un bien meuble qui peut être échangé ou vendu, démonté et remonté dans un autre village.

L'utilisation pouvait être collective et se faisait au sein d'une même famille.

Le bâtiment en lui-même n'est pas estimé comme ayant une grande valeur, contrairement à son contenu qui est gardé sous clef.

Un même propriétaire peut posséder plusieurs greniers.

Les greniers pouvaient ainsi renfermer :

- De l'huile et des semences
- Des salaisons
- Du fromage et du beurre
- Des textiles
- Des céréales après récoltes (principalement de l'orge et du blé)

Le grenier était le local contenant tous les biens précieux du foyer, biens qui étaient ainsi entreposés à l'écart de l'habitation, elle-même attenante à l'écurie et à la grange, et étaient protégés en cas d'incendie de la ferme.

On compte encore de nombreux et superbes greniers à Vinzier.

Faites un petit tour dans les hameaux ou le Chef-Lieu, dans les cours et les arrière-cours, à la recherche de ces vestiges !



Grays ou plots de surélévation

La bonne information, un défi au quotidien ! (André Vagnair)

Les dernières décennies ont modifié considérablement l'accès à l'information. Que ce soit la guerre en Ukraine, les tensions entre la Chine et Taiwan, les incendies en Californie, au Portugal, en France, les tremblements de terre en Indonésie ou les actualités politiques, économiques, les faits divers ou les Fake News, l'information est désormais instantanée mais également planétaire.

Mondiales, nationales, régionales ou locales, les informations transmises éveillent l'intérêt de tout un chacun selon qu'il se sente concerné ou non et les canaux d'information dont il dispose.

Face à la multitude d'informations, il n'est pas aisé de faire le tri et de ne pas passer à côté de celle qui aura un impact direct sur notre quotidien.

L'information transmise par la commune se veut avant tout et essentiellement locale et utile à ses administrés : Coupures d'électricité, fuites ou restriction d'eau, routes barrées, projets communaux, animations locales, associations communales, vie scolaire, mais également informations administratives sont diffusés par différentes voies, soit :

- 5 tableaux d'affichages dans les hameaux :
 - Vers les Granges, au niveau du 47 route de l'Ancien Chemin,
 - Chez les Girard, à côté des conteneurs,
 - Chaux au niveau du 2620 route des Traverses,
 - Mérout au niveau du 166 chemin de Mérout,
 - Les Clouz au niveau du 596 route des Clouz,
 - Et mairie, 1 place de la Mairie
- Le journal bi annuel « Lou Noves d'Vinzy »,
- Le site internet de la commune : <https://vinzier.com/>
- Facebook : <https://www.facebook.com/vinzier/>
- Et ponctuellement le support papier.

Le défi de transmettre la bonne information est à relever au quotidien par la commune au même titre que celui des administrés d'en disposer. Alors pourquoi pas s'abonner au compte Facebook, à mettre l'adresse du site dans ses favoris et/ou gré des promenades, consulter les tableaux d'affichage.



Contact mairie :

☎ 04 50 73 61 19

✉ mairie@vinzier.com

Site : www.vinzier.com

<https://www.facebook.com/vinzier/>